



## Règlement de la finale jurassienne de groupe – carabine 50 m N° 50.04

### **1. Organisation**

- 1.1. La FJT organise chaque année une finale jurassienne de groupe à la carabine 50m.
- 1.2. Cette finale a pour but de désigner le champion jurassien.
- 1.3. La place de tir est désignée chaque année.

### **2. Composition des groupes**

- 2.1. Les groupes sont formés de 5 tireurs licenciés carabine 50m, appartenant à la même société, dont 3 tireurs couchés et 2 tireurs à genou.
- 2.2. Les seniors âgés de 70 ans et plus peuvent participer à la finale en position couché avec appui.
- 2.3. Au cours de la finale, il est interdit de modifier la composition du groupe.

### **3. Participation**

- 3.1. Les deux groupes ayant le plus de points à l'addition des trois tours préliminaires du championnat suisse de groupe C 50m.
- 3.2. Un groupe par société, sans tenir compte du **point a** ci-dessus.
- 3.3. En cas de non-participation d'un ou plusieurs groupes, le chef de tir C 50m FJT peut désigner des groupes en remplacement.

### **4. Classement - Champion jurassien.**

- 4.1. Le groupe ayant le plus de points au total des trois tours de la finale.
- 4.2. En cas d'égalité, le règlement du CSG carabine 50m est appliqué :
  - 4.2.1. Le résultat du groupe au troisième tour de la finale.
  - 4.2.2. Le résultat du groupe au deuxième tour de la finale.
  - 4.2.3. Le résultat total des deux tireurs à genou au troisième tour de la finale.
  - 4.2.4. Le résultat total des deux tireurs à genou au deuxième tour de la finale.

5. **Récompense**

5.1. Le comité FJT attribue des récompenses.

6. **Finance d'inscription**

6.1. Une finance de participation est perçue par groupe.

6.2. Le montant est déterminé dans les dispositions particulières relatives aux concours à la carabine 50 mètres.

6.3. Cette finance devra couvrir les frais d'organisation de la finale.

7. **Validité**

7.1. Le présent règlement a été approuvé par le Comité de la FJT le 30 décembre 2005 et entre en vigueur immédiatement

**Pour la fédération jurassienne de tir**

Le Président :

Le Chef de tir C50m :

M. Thiébaud

A. Frund